

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Cédrick Gagnon, directeur général et greffier adjoint de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 7 octobre 2024, à 20 h, à la salle du conseil, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, de la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets**

La demande vise à installer une piscine creusée à 4' de la limite latérale au lieu de 6,6' du terrain et à 2' de la remise au lieu de 4,9', compte tenu que le demandeur est propriétaire du terrain adjacent.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

**Identification du site concerné : 753, rue de la Vigie**

### **Consultation écrite**

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit accompagner la procédure requise ou la remplacer par une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure. Ainsi, toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, au Service du greffe de la Ville de La Pocatière, avant 16 h 30 le 7 octobre 2024.

Toute personne intéressée pourrait également se faire entendre lors de ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 24 septembre 2024.

Cédrick Gagnon  
Directeur général et greffier adjoint